

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°3 - Acquisition amiable des locaux cadastrés section AE N° 290 - lots 3-5-6, sis 1 rue du 8 mai 1945, appartenant aux consorts GLORIO/MANZO

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N°3

Rapporteur : **M. le Maire**

Service : **Direction de l'Aménagement et de la prospective**

Objet : **Acquisition amiable des locaux cadastrés section AE N° 290 - lots 3-5-6, sis 1 rue du 8 mai 1945, appartenant aux consorts GLORIO/MANZO**

Domaine : **3 - domaine et patrimoine – 3.1 acquisitions**

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le courriel du 02/04/2024 de l'agence Beaumont immobilier informant la commune de la mise en vente des locaux sis 1 rue du 8 mai 1945 ;

VU le projet de vente d'un bien appartenant aux consorts GLORIO/MANZO sis 1 rue du 8 mai 1945, parcelle cadastrée section AE n° 290 – lots 3-5-6, pour une superficie totale de 74.70 m² ;

Vu la visite du bien du 04/06/2024 ;

Vu l'avis des domaines du 13/06/2024 ;

Vu le courrier de la commune du 08/07/2024, proposant l'acquisition à l'amiable du bien ;

Considérant que le bien est occupé par des associations et loué par la commune depuis octobre 2001 laquelle souhaite y maintenir les activités d'intérêt général ;

Considérant la nécessité de maintenir l'intervention des associations dans ces locaux ;

Considérant que le bien est situé en centre-ville et à proximité immédiate de l'hôtel de ville, en zone UAb du plan local d'urbanisme métropolitain en vigueur ;

Considérant l'avis de France domaines, en date du 13/06/2024, déterminant la valeur vénale du bien à CENT SOIXANTE MILLE EUROS HORS TAXE (160.000,00 €), assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant que les locaux sont composés comme suit :

- Lot 3 : une cave voûtée en RDJ du bâtiment C, accessible depuis la cour, d'une surface de 19 m² ;
- Lot 5 : un local en RDJ du bâtiment A, à usage de bar associatif avec des toilettes, d'une surface de 33 m². Ce lot bénéficie de la jouissance d'une cour d'une superficie d'environ 210 m², à usage de terrain de pétanque et de terrasse ;
- Lot 6 : 2 pièces en RDJ du bâtiment A, à usage de bureaux, d'une superficie de 36 m².

Considérant que la commune, après négociations et en accord avec les parties, a proposé aux consorts GLORIO/MANZO, par courrier du 08/07/2024, par l'intermédiaire de l'agence Beaumont immobilier, d'acquérir ce bien par voie amiable au prix de 168.000,00 € ;

Considérant que cette offre a été acceptée par les consorts GLORIO/MANZO par courriel du 23/07/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition, par voie amiable, du bien cadastré section AE n° 290 lots 3-5-6 sis 1 rue du 8 mai 1945 au prix de 168.000,00 € ;
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité par arrêté de délégation de signature, à signer l'acte authentique, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

Vote du Conseil :

Pour : 29

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Contre : 4

Abstention : 0

